

**De:** Valérie Gerbaud <valerief23@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 11 décembre 2022 20:38  
**À:** info@smipac.com  
**Objet:** Attn : Président du SMIPAC -Concertation extension PAC - procédure ZAC

Monsieur le président,

C'est en qualité de citoyenne creusoise que je vous adresse ma contribution à la concertation organisée sur le projet d'agrandissement de la ZAC de La Croisière.

Au départ de la réflexion sur l'agrandissement est l'argument de la saturation de la zone existante. Etant donné la conjoncture économique, le report (l'annulation?) des projets d'installations envisagés et la disponibilité de parcelles existantes, il n'est pas recevable. La création de nouveaux lots pourraient avoir pour conséquence de déplacer des activités existantes, laissant des friches industrielles sur d'autres communes. La concurrence entre collectivités est nocif alors que l'urgence est de lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et zones naturelles, urgence reconnue par l'objectif Zéro Artificialisation Nette de la loi Climat et Résilience.

Je n'ai pas trouvé sur le site internet du SMIPAC de chiffrage du coût pour les finances publiques, contre-balancé par les recettes et autres bénéfices attendus pour les collectivités, il est donc impossible de se prononcer sur l'intérêt strictement économique de ce projet. C'est pourtant la base et la justification de toute entreprise de ce type. Si ces documents existent, je demande à ce qu'ils me soient indiqués afin que je puisse apprécier l'utilisation de mes contributions fiscales.

J'ai noté la diminution de la surface à artificialiser par rapport au projet initial, épargnant de larges zones d'intérêt pour la biodiversité. Néanmoins, il s'agit tout de même de la disparition de 45 ha supplémentaires de zones agricoles et naturelles ; leurs valeurs environnementales devraient être connues grâce à un inventaire exhaustif **avant** d'engager tout projet. Sur le plan, au centre de la zone figure une « langue » joliment colorée de nuances de vert, je doute que les fonctionnalités écologiques de cette « langue » de terre puissent être conservées alors que ce vestige naturel épargné serait presque cernée par les installations industrielles.

La concentration d'activités industrielles sur le site de La Croisière, idéalement situé au carrefour d'axes routiers semble faire sens. Mais le SMIPAC ne répond pas à une demande des entreprises, il souhaite anticiper et « offrir » des emplacements aux hypothétiques porteurs de projets. Les temps ont changé et il est navrant que les aménageurs n'aient pas encore intégré l'indispensable sobriété à laquelle nous sommes contraints collectivement, et le premier engagement de la séquence ERC, soit Eviter.

Valérie Wallemacq

Le grand Etang - 23210 AULON